Covid-19

# MESURES DE PRÉVENTION

## DES CONSIGNES POUR SE PROTEGER & PROTEGER LES AUTRES

Dans le contexte de crise sanitaire la mise en œuvre des mesures de prévention repose notamment sur la responsabilité individuelle. En cas de symptômes, il appartient au stagiaire de ne pas se rendre en formation et de prévenir le CNFPT et son employeur.

**Ce document vous précise les consignes à appliquer et les mesures de prévention prises dans le cadre de votre participation à une formation du CNFPT.**

## AVANT DE VOUS RENDRE EN FORMATION



Munissez-vous de votre matériel personnel (numérique, stylo, bloc-notes, etc.) voire de vos boissons (eau, café, etc.) au cas où les distributeurs ne seraient pas en fonctionnement.



Vérifiez les horaires d'ouverture et de fermeture de votre lieu de formation ainsi que les modalités de restauration indiqués sur votre convocation. Présentez-vous à l'horaire indiqué sur votre convocation.

## PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE EN FORMATION



Le port du masque est obligatoire dès l'entrée dans nos locaux et **tout au long de la formation.**

Le port du masque est obligatoire pour les agents, les stagiaires et les intervenants en salle de formation, dans les espaces communs et de circulation.

**Chaque stagiaire se voit remettre dès l'entrée dans le site, par les agents du CNFPT en charge de l'accueil, deux masques par jour de présence. Seul le masque fourni par le CNFPT est autorisé dans nos locaux.**

## LAVAGE DES MAINS



Les mains doivent être lavées régulièrement avec de l'eau et du savon ou du gel hydro alcoolique.



Du gel hydro alcoolique sera à votre disposition à l'entrée des locaux et de votre salle de formation.

## LES LIEUX D'ACCUEIL



Tous les espaces communs (les espaces de pause, les lieux de distribution de boisson, etc.) respectent un plan de circulation, et au cas par cas, nécessitent l'application de consignes particulières qui permettent de maintenir les distances de sécurité.

Le nombre de personnes qui peuvent y accéder en simultané est limité afin de respecter les distances de sécurité.



Des modalités d'utilisation adaptées des machines à café et fontaines à eau seront mises en place. Par exemple : horaires d'utilisation décalés, machines différentes, gobelet personnel ; dans tous les cas l'utilisation de ces appareils nécessitent, avant et après l'utilisation, un lavage des mains ou bien l'utilisation du gel hydro alcoolique.

## LES SALLES DE FORMATION



La capacité des espaces de formation a été revue afin de permettre le respect de la distance minimale d'1 mètre entre les personnes.



Le matériel utilisé en formation doit être nettoyé régulièrement, en particulier s'il est partagé entre les stagiaires et avec le formateur. Dans ce cas, il doit être nettoyé avant et après manipulation, et les mains doivent être lavées avant et après.



Les salles de formation seront aérées au minimum toutes les 3 heures pendant 15 minutes et à chaque temps de pause.

## REPAS



Dans le cas d'un service de restauration sur place, vous devez vous laver les mains avant d'arriver au restaurant, respecter les heures de passage, les distances de sécurité (1 mètre lorsque vous êtes assis à une table) et les gestes barrières.

## EXCLUSION



Tout stagiaire ne respectant pas les mesures de sécurité sanitaire pourra être exclu de la formation par l'intervenant, qui en informe aussitôt le CNFPT. Le stagiaire ne pourra réintégrer la session qu'après rappel des consignes. Si le non-respect est réitéré, le stagiaire pourra être exclu définitivement de la formation par le CNFPT, ce qui se traduira par la délivrance d'une attestation limitée aux jours de présence effective (le formateur mentionne l'exclusion sur la liste d'émargement). Le CNFPT informe l'employeur de l'agent de toute mesure d'exclusion, temporaire ou définitive, et de ses motifs.

## SYMPTÔME

**Cas de symptôme, après la formation** : tout stagiaire, testé positif après la participation à une formation, prévient immédiatement son employeur et le CNFPT qui prendra toutes les mesures nécessaires.

